

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, que :

Le Conseil de la Municipalité de Plaisance a adopté son budget 2014 lors d'une séance spéciale tenue le 3 février 2014, à 19h00 à la Maison des Aînés (62, rue St-Jean-Baptiste à Plaisance, Québec, J0V 1S0).

Le présent avis vous est donné en vertu de l'article 956 du code municipal.

DONNÉ À PLAISANCE, ce 5^e jour du mois de février 2014.



Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier